

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie l'Etoile Filante Ltd.	Numéro de permis 2003613	Date d'inspection Le 09 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie l'Étoile Filante		Numéro de téléphone (506) 525-2909	
Adresse 4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor a été en mesure d'observer les aires de jeu intérieures ainsi que le matériel et l'équipement dans l'aire de jeu intérieure pour le groupe mixte en haut. Puisqu'un changement avait été fait récemment à ces salles, le mentor en assurance de la qualité est venu sur les lieux afin de confirmer que les aires de jeux sont conformes aux exigences. Le mentor en assurance de la qualité a été en mesure de voir des zones d'apprentissages, dont une zone de l'imaginaire, une zone de création artistique, une zone de trouvaillie, une zone de séjour et une zone d'expression et de communication. La salle démontrait une variété de matériel et les enfants étaient engagés dans différents jeux lors de la période de jeu libre. Le matériel dans la salle des enfants d'âge scolaire était approprié pour l'âge des enfants et avait une quantité suffisante. Le mentor en assurance de la qualité recommande qu'une variété de matériel soit ajoutée à cette salle afin d'engager les enfants d'âge scolaire. L'administrateur partage qu'ils vont continuer à améliorer cette salle et de travailler avec les jeunes afin de leur créer un espace chaleureux d'après leurs intérêts et leurs besoins.

Lors de l'inspection, le ratio fut respecté en tout temps. Puisqu'il n'y avait pas d'école la journée de l'inspection, les enfants d'âges scolaires étaient sur les lieux une pleine journée.

Une discussion a eu lieu lors de l'inspection par rapport à la transition des enfants en bas âges dans des groupes d'âges préscolaires. L'administrateur a demandé au mentor si un enfant qui a 2 ans, qui occupe un espace d'enfant en bas âge temporairement en attendant qu'un espace se libère dans un groupe d'enfant préscolaire, peut être occasionnellement mis avec des enfants d'âges préscolaires comme le matin ou en fin de journée. Le mentor en assurance de la qualité valide que si l'enfant a deux ans, que des moments de transitions peuvent être accordés pour permettre à l'enfant de vivre des moments avec des enfants préscolaires pour faciliter sa transition dans le groupe lorsqu'il pourra être transitionné. Le mentor en assurance de la qualité a fait un rappel que les enfants en bas âges de moins de 24 mois ne peuvent pas être mélangés avec d'autres groupes d'âge et que ces périodes de transitions ne seraient permises que pour les enfants qui ont déjà 2 ans.

original signé par _____

Le 09 décembre 2022 _____

Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Natalie Theriault

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 décembre 2022

Date